



la commission des finances.

**Vote** : La proposition de M. le Président est acceptée à l'unanimité.

### 3. Protection de l'environnement

L'idée consiste à allouer un budget de CHF 10'000.- pour un crédit d'étude lié à la protection de l'environnement. Cette étude fournirait un état des lieux et proposerait un plan d'action pour ce qui touche à la protection des sols, à la protection de l'eau, à la protection et l'entretien du paysage, à l'optimisation des lieux de biodiversité, etc. Il conviendra de voir quelles sont les actions qui peuvent être prises sur l'ensemble du territoire communal. Le Plan directeur communal définit une stratégie, l'idée de l'étude est de déterminer des actions concrètes.

**Vote** : Qui est favorable à un crédit d'étude relatif à la protection de l'environnement ?

Pour 5, Abst. 1

**Vote** : Qui est pour un crédit d'étude de CHF 10'000.- ?

Pour 5, Abst. 1

### 4. Mobilité douce entre Hermance et Collonge-Bellerive

M. le Président souligne le manque de cohérence en ce qui concerne les chemins piétonniers et les voies de circulation réservées à la mobilité douce sur les communes.

Un crédit d'étude de CHF 10'000.- permettrait de commencer à mener une réflexion avec les Autorités des autres communes et à travailler ensemble.

Il est relevé que ce point implique CoHerAn & Co et diverses commissions.

- Au terme d'un débat, il est décidé de ne pas mettre ce point au budget.

### 5. Programme éco21

Ce point ne nécessite pas l'ajout d'un budget. La commission pourrait étudier comment s'impliquer dans le programme notamment en ce qui concerne la pollution lumineuse et l'information donnée aux citoyens sur les mesures incitatives proposées par la Confédération et le Canton en matière de rénovation des bâtiments par exemple.

D'autres points pourraient s'ajouter à cette liste dont les bornes de recharge pour voitures électriques.

M. le Président suggère d'attendre les travaux de l'agrandissement de l'école pour travailler de concert avec le projet immobilier.

### Prix intercommunal du climat.

Les commissaires sont informés de la dépose d'une motion lors du prochain Conseil municipal d'Anières pour un prix intercommunal du climat.

Le but est de promouvoir des actions citoyennes et d'accompagner les communiens dans leurs projets. Le soutien logistique et administratif du dossier sélectionné sera assuré par la commune d'Anières.

**Vote** : Qui est favorable à soutenir le projet d'un prix intercommunal du climat dans son idée et dans sa conception ?

Pour 6 (unanimité)

## 4. Propositions individuelles et divers

### **Centre de récupération du Séchant**

La commission demande s'il est possible d'informer à nouveau la population sur le bon usage du compacteur.

*Rapport : S. Biffiger*

La séance est levée à 20h55